



AGNICO EAGLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019

COMITÉ DE SUIVI
DU PROJET AKASABA OUEST

Version validée par les membres
Septembre 2019

Rapport rédigé par



Table des matières

1.	INTRODUCTION	3
2.	PROJET DE MINE AKASABA OUEST EN BREF	3
4.	UN CANAL PRIVILÉGIÉ D'ÉCHANGES AVEC LE MILIEU	5
5.	UNE PREMIÈRE ANNÉE POUR APPRIVOISER LES PROGRAMMES DE SUIVI	7
6.	ÉVALUATION PAR LES MEMBRES.....	8
7.	PERSPECTIVES 2020	9
8.	REMERCIEMENTS.....	9

1. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des démarches de création du Comité de suivi du projet Akasaba Ouest (ci-après « Projet »), ainsi que des rencontres qui ont eu cours durant la période allant d'octobre 2018 à septembre 2019. Son contenu a été préparé par la firme Transfert Environnement et Société, une entreprise spécialisée en participation publique, puis révisé par les membres du Comité de suivi. Le rapport en version finale a été approuvé par les membres le 25 septembre 2019.

Plus amples informations sur les activités du Comité de suivi sont accessibles à l'adresse : <http://akasabaouest.com>.

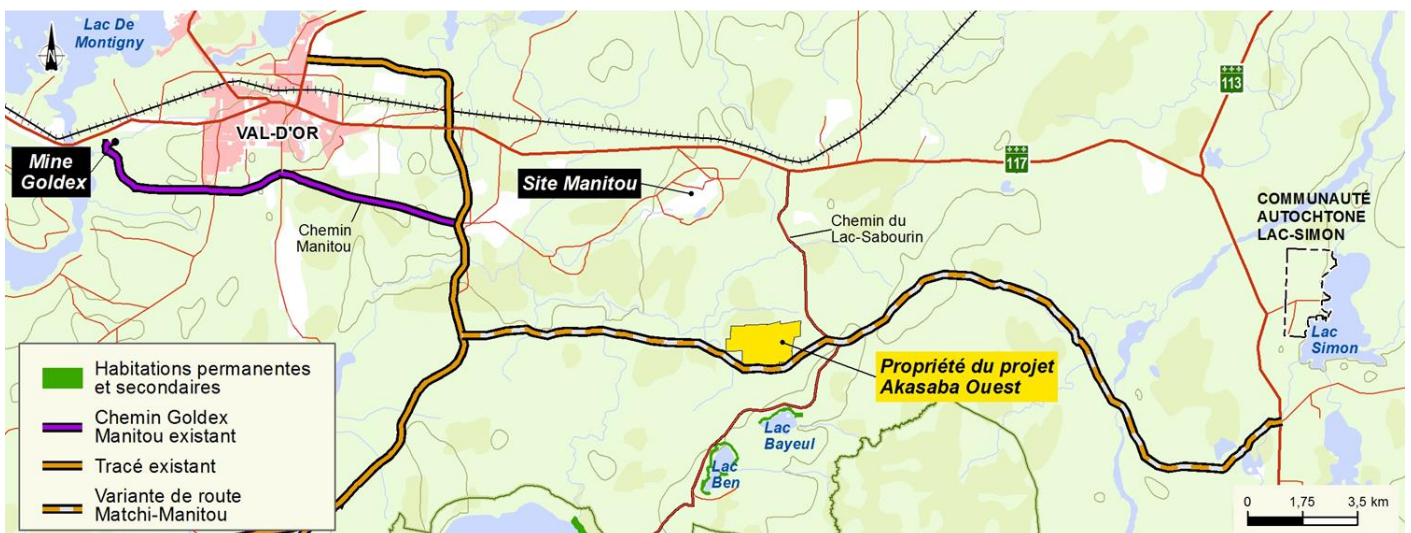
2. LE PROJET DE MINE AKASABA OUEST EN BREF

Akasaba Ouest est un projet de mine d'or et de cuivre à ciel ouvert, situé à une quinzaine de kilomètres à l'est du centre-ville de Val-d'Or. Ce Projet, d'une durée de vie approximative de 7 ans, s'intègre au Complexe minier Goldex d'Agnico Eagle Mines (AEM)¹. Sa réalisation permettra d'optimiser l'utilisation de l'usine Goldex et de contribuer à la restauration de l'ancien site minier Manitou.

Dans le cadre du développement du Projet, une importante démarche de pré-consultations a été déployée par AEM auprès d'une diversité d'acteurs. Les informations qui y ont été recueillies ont permis de mettre en lumière un certain nombre de préoccupations qui ont pu être prises en compte dans la conception et le développement du projet.²

Le processus d'examen et d'évaluation du projet s'est par la suite échelonné de l'automne 2015 jusqu'à l'obtention des autorisations gouvernementales, à l'été 2018.

Figure 1 : Carte de localisation du projet



¹ Dans le présent document, le « Complexe minier Goldex » désigne toutes les opérations, installations, départements et autres services administratifs, duquel relève le Projet Akasaba.

² Pour plus d'information sur cette démarche de pré-consultations, veuillez consulter : akasabaouest.com.

3. LE CONTEXTE DE LA CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI

Un cadre réglementaire suivi et respecté

Dans le cadre du Projet, la constitution d'un comité de suivi est d'abord une obligation en vertu de la Loi sur les mines (article 101.0.3) et de la procédure d'octroi d'un bail minier³. Plus précisément, il est mentionné qu'un comité de suivi doit être constitué par l'exploitant minier dans les 30 jours suivant la délivrance du bail.

Dans le cas spécifique du projet Akasaba Ouest, la mise en place d'un comité de suivi s'accompagne également de certaines autres exigences tirées du décret gouvernemental émis à l'été 2018. Conformément à ce décret, AEM devait octroyer certains sièges à des utilisateurs du territoire à proximité immédiate du projet, à un représentant de la communauté algonquine de Lac-Simon et un groupe environnemental du secteur.

Comme il sera possible pour le lecteur de le constater en consultant le présent rapport, l'ensemble des exigences relatives au délai de constitution du Comité, de représentativité et d'indépendance de ses membres, ont été suivies et respectées.

Pour plus de détails sur ces exigences, veuillez consulter le [Guide de bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures](#).

Une démarche ouverte et transparente

L'approche retenue pour créer et encadrer le Comité de suivi du Projet est fondée sur les meilleures pratiques dans ce domaine. La mise sur pied du Comité de suivi s'est effectuée en deux étapes distinctes, soit par une séance préalable d'information et d'échanges (étape 1) et par une rencontre publique de création du Comité (étape 2).

ÉTAPE 1 : Séance préalable d'information et d'échanges avec le milieu (22 août 2018)

- ✓ But : Présenter une information à jour sur le Projet et familiariser les participants sur la notion de comité de suivi
- ✓ 17 participants en provenance de plus de (3) secteurs
- ✓ Résultats :
 - Bonne représentativité du milieu
 - Meilleure compréhension des participants à l'égard des modalités d'un comité de suivi
 - Attentes et préférences clarifiées à l'égard des communications à maintenir
 - Confirmation d'intérêt de plusieurs à participer à la rencontre de création du Comité de suivi à venir



³ Titre qui donne le droit d'exploiter de façon exclusive des substances minérales

ÉTAPE 2 : Rencontre de création du Comité de suivi (5 septembre 2018)

- ✓ But : Valider le rôle proposé pour le Comité de suivi et procéder à la désignation des membres (auto-désignation par les participants eux-mêmes)
- ✓ 16 participants en provenance de plus de (3) secteurs
- ✓ Résultats :
 - Bonne représentativité du milieu
 - Le rôle et les objectifs du Comité de suivi ont été ajustés et validés
 - Sept (7) sièges sur huit (8) ont été comblés le soir même parmi les participants⁴



Plusieurs démarches ont été menées par AEM afin de convier la population à prendre part à la création du Comité de suivi, notamment :

- ✓ Invitation par lettre postale aux résidents du secteur avoisinant le Projet
- ✓ Publication sur le site Internet
- ✓ Invitations de plusieurs organismes potentiellement intéressés
- ✓ Invitation faite lors de la soirée d'information du 22 août 2018
- ✓ Annonce faite au conseil de quartier du 27 août 2018

4. UN CANAL PRIVILÉGIÉ D'ÉCHANGES AVEC LE MILIEU

La valeur accordée au fait d'être bien informé et consulté sur le Projet a été identifiée par le milieu comme étant très importante dès la soirée d'information du 22 août 2018⁵. Les propositions de rôle, d'objectifs et d'engagements pour le Comité de suivi ont ainsi été élaborées avec un souci d'établir un canal privilégié d'échanges et de répondre aux attentes en matière d'information et de consultation.

Photo 3 : Membres du Comité de suivi (2018-2019)



De gauche à droite: Véronique Ogonowski (Lac Ben), Bianca Bédard (CREAT), Jonathan Kordan (Association chasse et pêche de Val-d'Or), Jacinthe Pothier (MRC de la Vallée de l'Or), Marina Stavila (Chambre de commerce de Val-d'Or), Danny Burbridge (Ville de Val-d'Or), Mélanie Roy (Agnico Eagle), Raphaël Paquin (Lac Sabourin), Annie Desrosiers (Agnico Eagle). Est absente sur la photo, Véronic Bolduc (Lac Bayeul).

⁴ À noter qu'en complément à ces huit sièges, deux sièges demeurent réservés et disponibles pour les communautés de Lac Simon et de Kitcisakik.

⁵ Selon les résultats d'un sondage interactif mené lors de la séance d'information.

Le rôle et les objectifs du Comité de suivi

Le rôle du Comité de suivi du Projet, adopté publiquement, est de servir de lieu d'échanges et de partage d'information sur le Projet, ses activités, ses impacts et ses retombées, dans une perspective de développement durable.

Ce rôle s'accompagne de deux objectifs qui ont également été adoptés en séance publique :

- ✓ Permettre aux parties prenantes de s'exprimer librement, de partager leurs préoccupations et de faire des suggestions sur les sujets discutés.
- ✓ Discuter des résultats des programmes de surveillance et de suivis environnementaux du Projet pour s'assurer de leur justesse ainsi que de l'efficacité des mesures pour prévenir, réduire et/ou compenser les impacts sur le milieu.

La composition

La composition du Comité de suivi vise à assurer la représentativité des groupes et des voisins susceptibles d'être touchés et/ou intéressés par le Projet.

À la fin du présent exercice, la composition du Comité était la suivante :

Tableau 1 : Composition du Comité de suivi (2018-2019)

SECTEURS			MEMBRES	SUBSTITUTS
RÉSIDENTS / VILLÉGIATEURS	LAC BEN	1.	Véronique Ogonowski	Gaétan Provencher
	LAC BAYEUL	2.	Véronic Bolduc	<i>Vacant</i>
	LAC SABOURIN	3.	Raphaël Paquin	Michèle Paquin
ORGANISMES MUNICIPAUX	VILLE DE VAL- D'OR	4.	Danny Burbridge Directeur, Service infrastructures urbaines, Ville de Val-d'Or	Sylvie Hébert, Conseillère municipale
	MRC VALLÉE-DE- L'OR	5.	Jacinthe Pothier, aménagiste	Mario Sylvain, directeur Service de l'aménagement
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES		6.	<i>Vacant</i>	<i>Vacant</i>
		7.	<i>Vacant</i>	<i>Vacant</i>
ÉCONOMIQUE		8.	Marina Stavila, administratrice Chambre de commerce de Val- d'Or	Hélène Paradis, Directrice générale Chambre de commerce de Val- d'Or
ENVIRONNEMENT		9.	Bianca Bédard, chargée de projets CREAT	Oumarou Daouda, directeur général OBVAJ
UTILISATEURS DU TERRITOIRE		10.	Jonathan Kordan Association de chasse et de pêche de Val-d'Or	Jacques Cormier Association de chasse et de pêche de Val-d'Or

Le Comité de suivi du Projet reçoit l'appui de quatre personnes-ressources à chaque rencontre, soit deux représentants du Complexe minier Goldex et deux représentants de Transfert.

Le déroulement des rencontres

Les réunions du Comité se déroulent généralement de la façon suivante :

1. Approbation, par les membres de l'ordre du jour (les membres peuvent proposer des sujets à ajouter au varia)
2. Tour de table pour présenter des nouvelles d'intérêt et des échos du milieu
3. Validation du compte rendu de la réunion précédente
4. Retour systématique sur les actions de suivi notées à la rencontre précédente
5. Présentation sur un programme ou un plan en lien avec un aspect du Projet
6. Période d'échanges avec les membres
7. Varia

Ce déroulement permet d'aborder en profondeur des sujets qui sont d'intérêt pour les membres tout en s'assurant de faire les suivis à chaque rencontre sur la prise en compte, par AEM, des recommandations émises par le Comité.

5. UNE PREMIÈRE ANNÉE POUR APPRIVOISER LES PROGRAMMES DE SUIVI

Entre octobre 2018 et septembre 2019, les membres ont participé à cinq rencontres dont quatre régulières; la première (octobre 2018) ayant servi à la bonification des règles de fonctionnement du Comité de suivi.

Le calendrier de rencontres 2018-2019

Le plan de travail ainsi que le calendrier des rencontres ont été établis en début de mandat par les membres, permettant d'approfondir divers plans et programmes qui feront l'objet d'un suivi particulier tout au long des phases de développement et d'opérations du Projet. Ces sujets sont détaillés ci-dessous :

RENCONTRES	DATES
RENCONTRE # 1 – Démarrage et finalisation des règles de fonctionnement du Comité	23 octobre 2018
RENCONTRE # 2 – Plan de communication et plan de mesures d'urgence	12 Décembre 2018
RENCONTRE # 3 – Plan de mesures particulières pour la faune et plan de compensation du caribou	27 Mars 2019
RENCONTRE # 4 – Programme de suivi sonore, programme de suivi de la contamination de la végétation et plan de gestion des émissions de poussières	5 juin 2019
RENCONTRE # 5 – Présentation du plan de communication concernant la mise à jour sur le projet, obligations et modalités liées au comité de suivi dans le contexte du report du projet	25 septembre 2019

Les contributions du Comité

Dans un contexte de planification des activités de développement du Projet, les rencontres du Comité de suivi auront surtout permis d'informer les membres et de les familiariser avec les modalités générales comme spécifiques des principaux plans et programmes environnementaux. Que ce soit en matière de bruit, de poussière, de gestion de la faune ou du caribou, les membres ont eu l'occasion d'obtenir plus amples informations de la part de la responsable en environnement chez AEM, de poser leurs questions et d'émettre des suggestions et demandes aux représentants d'AEM.

Ainsi, divers suivis et actions ont été convenus à la clôture de chacune des rencontres, allant d'ajustements à apporter aux règles de fonctionnement du Comité, à des mesures favorisant une bonne communication avec le milieu. Il a été suggéré en particulier d'améliorer le référencement du site Internet du Projet (pour le rendre facilement accessible), d'intégrer un résumé des différents programmes de suivi dans les prochaines éditions du bulletin d'information et de valider auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) si des communications peuvent être faites aux propriétaires de camps de chasse, de baux et d'abris sommaires par l'équipe du Projet.

Par leurs idées et leurs connaissances du terrain, les membres ont pu apporter diverses contributions, notamment pour s'assurer que les communications d'AEM rejoignent efficacement les résidents et les utilisateurs du secteur avoisinant le Projet. Diverses suggestions ont été récoltées à cet effet :

- ✓ Déposer des copies de certains outils de communication au babillard du Lac Sabourin
- ✓ Insérer l'information sur la procédure de gestion des signalements dans une prochaine édition du bulletin d'information et l'afficher sur une pancarte à chaque lac
- ✓ Installer un panneau sur le chemin d'accès aux trois lacs pour rejoindre les résidents et les utilisateurs du territoire
- ✓ Transmettre l'information lors de réunion annuelle du Lac Sabourin et demander aux résidents s'ils souhaitent fournir leurs coordonnées à l'équipe de Goldex
- ✓ Contacter les résidents par courrier pour valider leur intérêt à être tenus informés et, le cas échéant, de transmettre leurs coordonnées à l'équipe d'AEM

Ces suggestions ont été dûment notées au bilan et feront l'objet d'un suivi et d'une prise en compte lorsque les activités viendront à reprendre.

6. ÉVALUATION PAR LES MEMBRES

Après une année de travaux, les membres du Comité de suivi ont eu l'opportunité de partager leur appréciation globale à l'égard du fonctionnement et du déroulement des rencontres de façon individuelle et anonyme via un court sondage en ligne.

Les membres, majoritairement assidus aux rencontres, se disent entre autres satisfaits et très satisfaits des informations et des renseignements fournis par les représentantes du Complexe minier Goldex. Les membres sont unanimement très satisfaits à l'égard des objectifs du Comité, dont la possibilité de s'exprimer librement, de partager leurs préoccupations et de soumettre des suggestions, de discuter et de questionner les programmes de surveillance et de suivis environnementaux du Projet.

Enfin, les membres estiment que le maintien d'une rencontre par année sera suffisant pour maintenir un bon lien de collaboration et leur intérêt envers le Comité.

7. PERSPECTIVES 2020

Comme indiqué aux membres du Comité, AEM a procédé au cours des derniers mois à une allocation de budgets en capital vers des projets identifiés comme prioritaires à plus court terme, en Abitibi comme à l'extérieur de la région. À la suite de cette réallocation, il a été décidé de reporter le démarrage du projet Akasaba Ouest à une date indéterminée.

Dans les circonstances présentes, il a été convenu avec le Comité de suivi de tenir une rencontre au cours de l'année 2020, de façon à maintenir la communication tout en s'assurant de répondre aux exigences de la Loi sur les mines.

8. REMERCIEMENTS

L'équipe d'AEM tient à souligner le travail et le temps investi par les représentants et les substituts ayant collaboré et contribué à la mise en place réussie du Comité de suivi. Les succès obtenus jusqu'à présent sont intimement liés à cette implication du milieu.